

édité par les communistes
du 10^{ème} arrondissement
120 bis rue La Fayette
75010 Paris
tél: 01 48 24 11 88
fax: 01 48 24 11 83
mail: pcfparis10@laposte.net

à Paris^e

FÉVRIER-MARS 2010

une "GAUCHE DE COMBAT" pour l'Île-de-France

Les élections régionales se dérouleront les 14 et 21 mars. Le premier tour est l'occasion de s'exprimer sur les nombreux enjeux régionaux.

Le Front de Gauche, dont le PCF est l'initiateur, portera des propositions alternatives aux politiques qui rendent le travail et la vie toujours plus précaires. Au second tour, le Front de Gauche se rassemblera avec les autres listes de gauche à condition que ce rassemblement exclue le Modem dont la politique est fondamentalement libérale.

La région Île-de-France représente 29 % de la richesse nationale. Cette formidable richesse, c'est vous, les travailleurs franciliens, qui la créez. Pourtant, elle est davantage utilisée pour la spéculation qu'elle n'est mise au service des habitants de la région.

Car, si notre région est la plus riche, elle est aussi la plus inégalitaire. Et ce n'est

pas le « grand Paris » de la droite qui va y remédier : ce projet a pour but unique de favoriser quelques pôles « d'excellence », autrement dit des lieux où l'argent et la spéculation seront rois.

Les financements utilisés pour réaliser ce « grand Paris » absorberont des masses financières au détriment des lycées, de l'emploi, des lignes de transport qu'il faut créer ou rénover, du logement social dont la région a tant besoin pour faire baisser le coût du logement de tous.

La gauche doit incarner une opposition résolue aux mesures de classe du gouvernement et porter des mesures ambitieuses répondant aux besoins sociaux, combattant la précarité et permettant à chacun de vivre dignement de son travail. C'est le message de la liste Front de Gauche.



Dante Bassino

candidat sur les listes Front de Gauche
aux élections régionales
responsable de la section PCF Paris 10^e

QUELQUES-UNES DES PROPOSITIONS POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

EMPLOI. La région peut se donner les moyens de **contrôler et d'orienter le crédit aux entreprises** qui ne doit pas servir à des opérations spéculatives. **Les taux d'intérêt doivent être abaissés pour les opérations socialement utiles, créatrices d'emplois.**

LOGEMENT. La région doit favoriser encore plus le logement social en **contribuant à l'achat de foncier** ; elle doit aussi peser sur le Plan local d'urbanisme pour que les logements sociaux soient répartis dans toutes les villes pour **empêcher les ghettos sociaux** et favoriser la mixité sociale.

TRANSPORTS. Tarification en **zone unique** pour toute la région au **prix des zones 1-2.**

AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION ET ÉCOLOGIE

Il s'agit de la vision globale du devenir de la région, dans le domaine de l'habitat, des transports et de l'emploi. Il faut **lutter contre l'étalement urbain** afin de faciliter l'accès aux services publics de proximité et diminuer les temps de transport. C'est **l'action écologique et économique la plus pertinente et la plus efficace à mettre en œuvre.**

Liste **ENSEMBLE** pour des régions **À GAUCHE**
SOLIDAIRES, ÉCOLOGIQUES ET CITOYENNES



EXILÉS DU 10ÈME

rencontre avec Rémi Féraud

Suite au rassemblement du 30 novembre pour exiger l'amélioration de la situation des exilés, le maire du 10ème a reçu fin décembre une délégation (Alain Lhostis, PCF 10, RESF, MRAP, Collectif des exilés, CGT, PG, LDH).

Il a exposé l'action de la municipalité en faveur des exilés et informé de l'ouverture d'une structure d'accueil pour les mineurs en janvier 2010, au 20 boulevard de Strasbourg. Il a annoncé le lancement d'une pétition en direction du gouvernement.



RASSEMBLEMENT EXILÉS AVEC ALAIN LHOSTIS

Le 30 novembre dernier, sous une pluie battante, près d'une centaine d'habitants, de militants d'associations et de partis politiques de gauche, des élus communistes et verts, ainsi que de jeunes exilés, se sont à nouveau rassemblés avenue de Verdun, pour exiger un traitement digne pour les réfugiés séjournant sur notre territoire et une prise en charge de tous les mineurs

dernière minute

SAINT-LAZARE

un accueil provisoire pour les exilés

Suite à toutes les mobilisations de ces derniers mois, la mairie de Paris, se substituant à l'État, a décidé de mettre à disposition des réfugiés des locaux inutilisés dans l'ancien hôpital Saint-Lazare. Depuis le 17 janvier, une centaine d'exilés y sont accueillis uniquement la nuit et ce, jusqu'au 31 mars. Il s'agit d'une solution provisoire, limitée dans le temps et ne répondant qu'à une partie des besoins d'hébergement.

La mobilisation doit donc se poursuivre pour obliger l'État à assumer dès la fin mars ses responsabilités d'hébergement et de prise en charge des réfugiés. Une priorité pour les semaines à venir.

*vous souhaitez réagir
donner votre avis
faire des suggestions
travailler avec nous
sur l'une des questions
abordées ici, ou une autre
contactez-nous
par le moyen de votre choix
(voir coordonnées page 1)*

Il soutiendra le vœu déposé par Alain Lhostis concernant l'utilisation de la caserne Château-Landon, propriété de la préfecture de Paris, vide depuis 2002 et pour plusieurs années encore, pour l'utiliser comme lieu d'accueil temporaire pour les exilés.

La délégation a reconnu ces efforts et souligné les manquements de l'État en matière d'hébergement et de solidarité vis-à-vis du département de Paris dans la prise en charge des mineurs. Elle a dénoncé la chasse menée contre les exilés et les expulsions vers l'Afghanistan. Mais l'ensemble des membres de la délégation a rappelé que l'ASE (Aide sociale à l'Enfance, organisme du département prenant en charge

les mineurs), conteste souvent leur minorité devant les tribunaux, même lorsque ceux-ci possèdent des documents prouvant leur âge. L'ASE continue également de faire pratiquer des tests osseux pour déterminer l'âge des jeunes : pratique non fiable et humainement dégradante. Pour la délégation, ces pratiques sont inacceptables et l'exécutif parisien doit intervenir pour les faire cesser.

C'est dans ce but que la délégation a décidé de demander une entrevue à Myriam El Khomri, adjointe au maire de Paris, chargée de la protection de l'enfance.

Le PCF appelle à signer la pétition lancée par le maire. Vous pouvez la signer dans le journal municipal, à l'accueil de la mairie ou par internet sur le site de la mairie du 10ème <http://www.mairie10.paris.fr>

Dante Bassino

responsable PCF 10ème
et membre de la délégation

Caserne ouverte

Depuis octobre 2002, la caserne des pompiers Château Landon est vide de ses occupants pour en permettre la rénovation totale. Les travaux devaient durer 4 ans, pendant lesquels les pompiers ont été installés au bord du bassin Louis Blanc dans un ancien dépôt de matériaux de construction. L'autre partie du bâtiment accueille la Maison des associations et le Point Éphémère, lieu de vie culturelle.

Aujourd'hui, 7 ans après, rien n'a été entrepris. Le Préfet de police de Paris avait annoncé en 2008 que les travaux devraient « commencer dans le début de l'année 2010, pour se terminer mi 2012 ».

Interpellé à nouveau par Alain Lhostis en septembre 2009, il annonce dans un courrier du 12 décembre la «...reprise des études à la mi-mai 2010. Celles-ci se dérouleraient jusqu'au début de l'année 2012 en incluant la phase de passation des marchés de travaux. Sur ces bases, le début du chantier interviendrait au second trimestre pour une durée d'environ 24 mois ».

En clair, le démarrage éventuel des travaux ne se fera pas avant 2012. En réalité, on voit s'éloigner la perspective du début des travaux plutôt vers 2014.

Nombreux sont celles et ceux qui espèrent, comme Alain Lhostis, pouvoir investir la totalité du bâtiment au bord du Bassin Louis Blanc et en faire un lieu majeur, de proximité, à vocation socioculturelle pour le 10ème arrondissement.



pourquoi ne pas envisager d'utiliser temporairement ces bâtiments pour un hébergement des réfugiés, ainsi que pour des activités sociales et culturelles ?

Alain Lhostis a donc déposé un vœu pour les prochaines séances des conseils d'arrondissement et de Paris demandant que :

- l'accueil de jour pour les exilés séjournant dans notre arrondissement, réclamé par l'ensemble des forces de gauche et les associations, s'implante provisoirement dans cette caserne inutilisée avec la bagagerie, ainsi que, pendant l'hiver, la distribution des repas ;
- conjointement, puissent y être accueillies ponctuellement des festivités locales avec les conseils de quartier, notamment celui de Louis Blanc-Aqueduc ou, par exemple, s'ouvrir à une extension des initiatives autour du « Printemps des rues ».

HOMMAGE À LUCIEN SAMPAIX



Marie-Thérèse Eychart
adjointe au maire du 10ème
lors de l'hommage rendu
le 12 décembre dernier à Lucien Sampaix
journaliste communiste
fusillé par les nazis en 1941

EAU : fin de la gestion privée

Depuis le 1er janvier 2010, la production et la distribution de l'eau à Paris sont gérées par la régie municipale *Eau de Paris*. Une victoire, tout particulièrement pour les communistes, qui n'ont cessé, comme l'a fait ces dernières années Pierre Mansat, adjoint communiste au maire de Paris, de se battre contre la privatisation décidée en 1984 par Jacques Chirac. L'eau est en effet une ressource essentielle, un bien commun qui doit être accessible à tous et ne doit pas être l'objet de spéculation.

La remunicipalisation permettra de maîtriser la gestion de l'eau, de la source au robinet, et d'investir pour améliorer la qualité, maîtriser le coût pour les parisiens et assurer un accès à tous. C'est le sens du contrat d'objectifs qui a été proposé à *Eau de Paris* et adopté lors de la réunion du Conseil de Paris de novembre dernier.

Un rappel d'actualité de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : la production d'un litre d'eau au robinet émet mille fois moins de gaz à effet de serre que celle d'un litre d'eau en bouteille.



une décoration réussie à la crèche/halte garderie associative de la rue Saint-Quentin qui a ouvert l'an passé (18 places)

HÔPITAUX DE PARIS

Le refus des suppressions de postes

L'annonce de plus de 1000 suppressions de postes parmi les personnels soignants, dont plus de 100 emplois de médecins, a provoqué une situation inédite au sein de l'AP/HP : les appels de professeurs et de médecins accompagnés de menaces de démissions, les rassemblements et manifestations des personnels se succèdent.

À plusieurs reprises, lors de séances du Conseil de Paris ou dans des courriers adressés au maire de la capitale, Alain Lhostis a alerté de la gravité de la situation de l'AP-HP, en demandant l'instauration d'un débat sur l'avenir de l'Hôpital à Paris.

Il a rappelé la nocivité de la tarification à l'activité (T2A), mode de financement de l'Hôpital qui aligne le public sur les critères du privé, alors que ce dernier ne se voit pas imposer les mêmes obligations de non sélection des patients et des pathologies, de prise en charge des cas les plus lourds, d'accueil aux services d'urgence 24 heures sur 24... l'hôpital public assurant également la formation des médecins et la recherche.

Quant au 10ème arrondissement, il a défendu avec succès, à l'occasion de la réunion du Conseil de Paris de novembre dernier, l'amendement qu'il avait présenté et fait adopter dans le 10ème afin que le site de l'hôpital Fernand Widal soit classé en zone urbaine de grands services urbains (zone UGSU). Ce classement permet ainsi de pérenniser l'unité de soins longue durée (USLD) de 215 lits de l'hôpital Fernand Widal, qui accueille de nombreux patients âgés en situation de dépendance, dont les familles résident dans le 10ème arrondissement.

TRANSPARENCE dans l'attribution des places en crèches

L'attribution des places en crèches est une question que les parents, à juste titre, prennent à cœur. Malgré le nombre important de places créées ces dernières années, le 10ème est toujours en déficit par rapport à la demande.

La crèche est un lieu privilégié pour l'éveil des tout petits et leur socialisation. Les parents en sont conscients et, quel que soit le milieu familial, la plupart aspirent à ce que leur enfant soit accueilli dans cette structure.

Pour toutes ses crèches, la mairie du 10ème a décidé que l'attribution des places serait soumise à des critères de priorité votés en conseil d'arrondissement. Marie-Thérèse Eychart, adjointe commu-

niste en charge de la petite enfance, a souhaité que ceux-ci fassent l'objet d'une concertation avec les acteurs de la petite enfance.

Si toutes les familles du 10ème ont le droit d'obtenir une place en crèche, les signalements relevant de la protection de l'enfance (PMI) sont considérés comme une priorité absolue. Les autres critères sont

ensuite, sans hiérarchie, croisés entre eux. Ils ne sont pas exclusifs les uns des autres. Ils doivent contribuer à prendre en compte les besoins de chaque famille et assurer une mixité sociale satisfaisante dans chaque établissement.

Quelques-uns des principaux critères retenus : deux parents qui travaillent ou qui sont étudiants, demandeurs d'emplois ou en stage de formation, situations de précarité sociale, parents mineurs, familles monoparentales, parents adoptants, naissance multiple, enfants ou parents porteurs de handicap...

Quant aux crèches associatives, qui ont une large indépendance, elles participent aux commissions et font connaître leurs propositions. Sur ce sujet, les élus communistes estiment que, compte tenu des importantes subventions qui sont accordées à ces structures, il serait justifié qu'elles observent les mêmes règles d'attribution que les crèches municipales.

Un vœu a été déposé en ce sens par les élus communistes du 10ème et voté par la majorité du conseil d'arrondissement. Ce vœu a été défendu en novembre 2009 par le Groupe communiste à l'Hôtel de Ville, mais n'a pas été adopté par le conseil de Paris. Les associations conservent donc le privilège du choix des enfants accueillis. À suivre...

ÉRADICATION DE L'HABITAT INSALUBRE

fin de la mise en œuvre du programme

Lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 décembre dernier a été approuvée la démolition/reconstruction des immeubles des 1, 3, 4 et 6 de la rue Jean Moinon. Cette opération permettra la création de 24 logements sociaux et de 3 locaux d'activité.

Ce vote vient en complément de celui du 4 décembre 2008 qui avait décidé de la démolition/reconstruction des immeubles des 12 et 19 de cette même rue, ainsi que du 216 rue Saint-Maur, permettant la création de 17 autres logements sociaux.

Ainsi, la mise en œuvre de la convention conclue avec la SIEMP le 30 mai 2002 pour l'éradication de l'insalubrité touche à sa fin dans notre arrondissement. Cette convention ciblait des immeubles très dégradés qui ne pouvaient pas être pris en compte dans le cadre des différentes opérations publiques d'amélioration de l'habitat (OPAH simple Ste Marthe/Jean Moinon de 1994 à 1997, puis une OPAH ciblée « immeubles dégradés » lancée en 2004).

Les communistes du 10ème et leurs élus se réjouissent de ce nouveau vote qu'ils attendaient avec impatience. Depuis plus de 20 ans, ils sont intervenus pour l'amélioration de l'habitat dans le quartier Jean Moinon/Sainte-Marthe, la rénovation de la voirie (à reprendre en raison



dans le quartier Jean Moinon/Sainte-Marthe quelques immeubles très dégradés seront démolis et reconstruits en respectant les volumes actuels pour y faire des logements sociaux

des récents travaux de confortation du sous-sol) et la création d'équipements de proximité (jardin maternel, halte-garderie, Maison de la justice et prochainement espace vert).

Ils ont dénoncé les nombreuses réticences et atermoiements de cer-

tains qui ont retardé l'avancement de la rénovation attendue par tous. Ils continueront à veiller à ce que ces prochaines opérations de démolition/reconstruction s'intègrent bien dans le quartier, sans dénaturer son cachet si caractéristique.

PRÉEMPTER

l'ancien cinéma La Scala

Lors du Conseil d'arrondissement du 12 novembre, Alain Lhostis, au nom des élus communistes, a présenté un vœu demandant la préemption par la ville de l'ancien cinéma *La Scala*, situé

au 10 bd de Strasbourg. En effet, ce local, propriété de la secte de l'Église universelle du royaume de Dieu, est inutilisé depuis près de 10 ans, est à vendre.

Refusant la création d'un nouveau lieu de prosélytisme, les habitants du 10ème s'étaient mobilisés en 2000 à plusieurs reprises. Ils dénonçaient l'attitude de l'ancien maire de Paris qui ne s'était pas opposé au rachat de l'ancien cinéma par la secte.

Depuis, la municipalité du 10ème et la Ville de Paris ont réussi, en toute légalité, à empêcher la délivrance des permis de construire successifs déposés par la secte.

Partageant le souci de vigilance des élus communistes sur ce dossier sensible, le conseil d'arrondissement a approuvé le vœu demandant la préemption par la ville en cas de vente et le lancement d'une concertation pour définir le devenir de ce lieu.



SALAH HAMOURI

otage de la politique d'un État

Le jeune franco palestinien est toujours en prison en Israël.

Les élus communistes de Paris ont proposé d'afficher sa photo sur la façade de l'Hôtel de ville. Refus d'une majorité Droite-PS. Continuons d'exiger sa libération.

Pour lui écrire:

Salah Hamouri - Doar nah Guilboa - 10900-Beit shean - Israël



www.pcf.fr